

Les contrats laissés en déshérence par les Français

Proposition de décryptage de Maxime Chipoy, président de MoneyVox

Selon le service d'intérêt général Ciclade, dédié à la recherche des comptes ou des placements oubliés ou non réclamés, ce ne sont pas moins de 7 milliards d'euros qui attendent preneur aujourd'hui à la Caisse des dépôts.

Néanmoins, l'année 2023 a tout de même été celle du rebond pour le dispositif de la loi Eckert - visant à mieux informer les titulaires de comptes bancaires inactifs et les bénéficiaires de contrats d'assurance-vie, afin de limiter la déshérence des contrats - puisqu'on constate 11 millions de recherches sur le site (pour 15 millions en tout depuis 2017), 223 774 demandes de restitution en 2023 (pour 524 568 depuis 2017), les demandes étant les recherches qui aboutissent à une correspondance sur un produit oublié, et 154,6 millions d'euros restitués en 2023 pour 838,7 millions d'euros restitués depuis 2017.

En moyenne, on compte 747 € restitués par bénéficiaire en 2023 et 1 784 € restitués en moyenne par bénéficiaire depuis 2017.

« Des montants intéressants, d'autant plus que la démarche de recherche est vraiment très simple : en quelques seconde vous rentrez vos informations personnelles, et Ciclade vous indique si, potentiellement, il y a des comptes, livret ou assurance vie à votre nom. Et les sommes peuvent être restituée en quelques semaines. 100% des gagnants ont tenté leur chance ! », indique Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

Une démarche de recherche très simple mais malheureusement pas suffisamment utilisée puisque 400 millions d'euros ont déjà fini dans les caisses de l'Etat au bout de 30 ans d'inactivité.

« Beaucoup de personnes oublient de fermer des comptes bancaires sur lesquels restent de petites sommes. Ce peut être aussi des produits d'épargne - par exemple des livrets A - ouverts par votre famille durant votre enfance, mais qu'on a oublié de vous signaler ! », explique Maxime Chipoy.

Le plus gros flux de comptes oubliés finissant à la Caisse des dépôts est de très loin les comptes bancaires inactifs, devant l'épargne salariale et l'assurance vie.

« Pour l'assurance vie, le principal sujet est celui de la clause bénéficiaire : un de votre proches décédé a peut-être laissé des sommes destinées « à mon conjoint...à défaut mes enfants...à défaut mes héritiers ». Une clause standard souvent trop vague pour que l'assureur puisse trouver les bons destinataires, en particulier en cas de familles recomposées. Il est donc très important de rédiger avec précision cette clause, en nommant les bénéficiaires, leur adresse, date de naissance, etc. Ce qui facilitera le travail de l'assureur ! », conseille le président de MoneyVox.

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole Maxime Chipoy, est à votre disposition pour apporter un décryptage et répondre à toutes vos questions :

- Quand l'épargne oubliée est-elle disponible sur le moteur de recherche Ciclade ?
- Loi Eckert et déshérence des assurances-vie : comment ça marche ?
- Comment récupérer son argent oublié ? Quels sont les délais ?
- Etc.

Pour plus d'informations :

Agence 3icom
Lise Moreau
06 73 41 08 67
lise@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.